

Le 15 janvier 2018, Paris.



Le SNIA a été reçu par la directrice de cabinet adjointe d'Olivier Dussopt, Secrétaire d'État à la Fonction Publique, Mme Caroline Krykwinski.

Nous lui avons fait un rapide rappel chronologique du mouvement IADE depuis le bac+5 en passant par le protocole Bachelot en 2010, la réingénierie de la formation, la reconnaissance universitaire Master et la rénovation de notre décret 4311-12.

Nous avons demandé que enfin justice soit faite quant aux grilles indiciaires.

Nous lui avons exposé nos revendications sur l'alignement indiciaire de nos grilles sur celles des autres professions graduées master de la fonction publique.

Nous avons appuyé notre argumentaire sur :

- Les comparatifs avec les autres professions de la fonction publique bac+5 Master.
- Le haut niveau de responsabilité et de compétences de notre profession
- L'éventuelle discrimination liée aux filières féminisées.
- L'effet plafond de verre engendré par la constitution monolithique de la filière infirmière.
- L'élargissement récent de notre champ de compétence professionnel et la place de l'infirmier anesthésiste dans le système de santé aujourd'hui et dans le futur.
- La grande insuffisance des mesures indemnitaires octroyées à ce jour.
- Inefficacité des mesures Bachelots et PPCR pour revaloriser la filière IADE.

La discussion s'est ensuite orientée vers la situation des cadres de santé IADE. Nous avons rappelé la nécessité de préserver un encadrement de spécialité pour un management efficace. Nous lui avons indiqué que lors des discussions de 2016 avec la DGOS, organisations IADE et médicales avaient convenu de la nécessité d'un encadrement de spécialité pour manager les équipes IADE.

Le SNIA a redemandé un corps professionnel unique intégrant IADE praticiens et IADE cadres afin de garantir une rémunération cohérente et attractive pour tous.

La Directrice adjointe de cabinet a rappelé l'éternelle considération des politiques pour les fonctions soignantes.

Elle a recontextualisé l'action gouvernementale en mentionnant la mise en place d'un plan « Action Publique 2022 » devant venir réformer les conditions d'organisation de la Fonction Publique.

Dans un contexte budgétaire contraint le protocole PPCR a été bloqué pour 2018 mais cette année devrait voir débuter le « nouveau rendez-vous salarial 2018. »

Les marges de manœuvre financières devraient être connues dans les semaines à venir avec le vote de la Loi de Finance 2018 et les perspectives de croissance.

En terme clair, l'heure n'est pas aux dépenses nouvelles.

Les deux seuls axes d'évolutions statutaires évoqués pour un rééquilibrage des statuts de la Fonction Publique passent par :

- Un projet global de valorisation indemnitaire pour réduire les inégalités constatées entre les 3 fonctions publiques.
- Une réforme des retraites appliquant une prise en charge de la pénibilité pour les fonctionnaires.

Nous lui avons remis deux documents concernant les arrêts maladies :

- Un document DREES sur la relation entre les arrêts maladie et les conditions de travail (novembre 2017).
- Un document INSEE sur l'impact de l'application du jour de carence dans la Fonction Publique qui met en évidence une réduction des arrêts de courte durée mais amplifie le phénomène d'arrêt maladie de longue et moyenne durée.

Mme Krykwinski nous a rappelé que le Ministère de la Santé restait notre Ministère de tutelle. Nous en avons profité pour lui indiquer que nous attendions avec impatience une réponse à notre demande d'audience avec le cabinet de Mme Buzyn et non pas avec la DGOS. Cette demande doit être relayée dès demain au cabinet de la Ministre de la Santé lors d'un entretien inter-ministeriel suite à notre rendez-vous.

Nous avons conclu en demandant au Ministère de la Fonction Publique d'intercéder auprès du cabinet du ministère de la Santé afin que nous puissions discuter directement avec eux des problèmes d'autorisations d'exercice total ou partiel délivrées par les DRJSCS et de divers points techniques concernant notre profession impactant la Fonction Publique et in fine la qualité de prise en charge des usagers.

Pour conclure, en l'absence de propositions concrètes, nous avons eu une écoute attentive à nos démonstrations et particulièrement aux perspectives d'économies que peuvent générer l'utilisation optimale de nos compétences.

Pour le conseil du SNIA,

Jean-Marc SERRAT : Président.

Jean-Christophe CLUZES : Trésorier.

Emmanuel BARBE : Secrétaire général adjoint.